

Le recul du trait de côte ou la lutte contre l'érosion

OBJECTIFS

Présenter et analyser les mesures adoptées pour tenir compte de l'exposition au recul du trait de côte.

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux agents immobiliers, Géomètres-Experts, notaires, avocats, promoteurs, aménageurs, lotisseurs, responsables de l'aménagement et de l'urbanisme, architectes, maîtres d'œuvre, banquiers, ainsi qu'à l'ensemble des opérateurs immobiliers et leurs partenaires professionnels et conseils.

PRÉREQUIS

Expérience professionnelle.

MÉTHODES MOBILISÉES

METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques, méthodologiques, processus d'amélioration des pratiques personnelles et collectives, exercices pratiques individuels.

MOYENS ET OUTILS

La formation propose les modalités du présentiel avec des salles équipées dans les locaux du Cnam. Les supports seront fournis au stagiaire.

INTERVENANT

Jean-François ROUHAUD, Avocat associé, Lexcap Rennes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Tour de table de positionnement en début de formation.
- Tour de table conclusif pour valider l'acquisition des compétences.
- Une évaluation satisfaction est proposée auprès de chaque stagiaire.
- Une attestation de formation sera remise à chaque participant.
- Dispositif non certifiant.



Modalité(s) proposée(s)

Dates

15/02/2024

Durée

3.50 heures en présentiel

Lieu

Cnam, 25 boulevard Guy Mollet, Nantes

Horaires

9h00-12h30

Tarifs

220 euros (tarif normal)

[Conditions générales de vente](#)

Minimum : 6 participants

Maximum : 25 participants

Formation également proposée en INTRA-entreprise

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour vos questions spécifiques, un référent Cnam est dédié à l'accompagnement : handi@cnam-paysdelaloire.fr

Délai d'accès

Jusqu'à 1 mois avant le début de formation

Contact

Conseiller entreprise :
[Lien « nos contacts entreprises »](#)

Pôle immobilier (ICH, CRDI, Cami)
02 40 16 46 28
ich.ouest@cnam-paysdelaloire.fr

Le recul du trait de côte ou la lutte contre l'érosion

PROGRAMME

- I. L'intégration de l'exposition au recul du trait de côte dans les documents d'urbanisme
- II. L'encadrement des projets concernés par un risque de recul du trait de côte
- III. La mobilisation du droit de préemption en faveur de la prise en compte du recul du trait de côte
- IV. La méthode d'évaluation des biens les plus exposés au recul du trait de côte
- V. Le nouveau bail réel d'adaptation à l'érosion du littoral
- VI. La relocalisation de biens ou d'activités menacés



Pour aller plus loin

- [Formations courtes 2024](#)
- Unité d'enseignement
 - DRM119 – Enjeux environnementaux et immobilier
 - DRM101 – Planifications urbaine et autorisations d'urbanisme
 - DRM144 – Autorisation patrimoniales et archéologie préventive



Points forts de la formation

- Formation assurée par un expert
- Modalités pédagogiques actives



Taux de satisfaction

- 91% de satisfaction sur l'ensemble des formations courtes 2023